

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Épinal, le 16/08/2021

### **Création du Service départemental des impôts fonciers (SDIF) à Épinal**

La Direction départementale des Finances publiques des Vosges informe les usagers de la création le 1<sup>er</sup> septembre 2021, du **Service départemental des impôts fonciers (SDIF) à Épinal**.

En charge de la mission cadastrale, ce service sera compétent pour l'ensemble du département des Vosges dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il devient l'interlocuteur unique, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers, pour toutes les questions relatives aux évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties et à la documentation cadastrale

Les coordonnées de ce service seront les suivantes :

#### **Service départemental des impôts fonciers (SDIF)**

Centre des Finances Publiques  
1 rue du Docteur Laflotte – BP 41009  
88060 ÉPINAL cedex 9  
Téléphone : 03.29.69.22.74

Courriel : [sdif.vosges@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif.vosges@dgfip.finances.gouv.fr)

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, de préférence sur RdV

Les Centres des Finances Publiques de Remiremont et de Saint-Dié-des-Vosges continueront à accueillir les usagers du Cadastre pour les demandes les plus courantes : renseignement d'ordre général sur la taxe foncière, délivrance de relevés de propriété...

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)  
[prefet.vosges/@prefet88](mailto:prefet.vosges/@prefet88)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

